

## I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC

**Autorité contractante : Ministère de la Santé**

**Objet :** Recrutement d'un cabinet pour la mise en conformité des systèmes d'information du Ministère de la Santé à la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE).

**Référence SIGMAP de l'AMI : PI-DSI-95965**

AVIS N° 036 /MS/PRMP/SP/SPMP/SSEM/PR/SAA/SA du

**BON A LANCER**  
26/07/2024

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marchés publics fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de la Santé version n°02, publié le **26 Juin 2024**.
2. Le Ministère de la Santé a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de procéder à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Numérique (SNSN), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatifs au recrutement d'un cabinet pour la mise en conformité des systèmes d'information du Ministère de la Santé à la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE) N° SIGMAP : PI-DSI-95965
3. Les prestations consistent essentiellement à :
  - Mettre en place un SMSI ;
  - Acquérir et déployer un outil de supervision constante des actifs critiques (serveurs, routeurs de tête, pare-feux, etc.) du Ministère de la Santé ;
  - Acquérir et déployer un outil d'audit (analyse de vulnérabilité, SIEM, test de pénétration) pour le Ministère de la Santé ;
  - Acquérir et déployer des équipements réseaux pour implémenter la redondance sur tous les équipements réseaux critiques du SI ;
  - Acquérir et déployer des serveurs de stockage pour implémenter la haute disponibilité sur tous les serveurs critiques et baies de stockage du SI ;
  - Effectuer une classification complète des actifs informationnels du Ministère de la Santé suivant une grille de classification qui fixe les niveaux de sensibilité en considérant les critères de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité ;
  - Mettre en place un chiffrement des unités de stockages des postes de travail du Ministère de la Santé ;
  - Mettre en place un EDR sur les postes de travail clés identifiés ;

- Mettre en place la séparation des environnements au sein du SI du MS ;
- Renforcer les capacités de l'équipe IT afin de minimiser les risques de compromission de la sécurité des SI par des agents incompétents n'ayant pas suivi les formations nécessaires à l'exécution de leurs fonctions ;
- Définir et mettre en œuvre des plans / programmes de sensibilisation à la sécurité informatique, destinés aux agents du MS, et le cas échéant, les contractants et utilisateurs tiers ;
- Renforcer le système de vidéo-surveillance à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle serveur, renforcer le système de sécurité incendie de façon qu'il soit autonome (détection et extinction automatique) et la climatisation également ;
- Mettre aux normes le réseau informatique ;
- Mettre en œuvre un guide de protection des données à caractère personnel de l'APDP.

Voir les termes de références ci-joints pour plus d'informations.

- BON A LANCER**
4. Le délai de réalisation de la mission est de six (06) mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrer la mission.
  5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
  6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
  7. Une liste de **cinq (05)** candidats au minimum et de **huit (08)** candidats au maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
  8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

**BON A LANCER**

Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>1</sup>	Sous critères d'évaluation et note <sup>2</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations (Être un fournisseur de services de sécurité numérique qualifié)	[10]	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pour les anciens cabinets/firmes</b> Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.</li> <li><b>Pour les anciens cabinets/firmes</b> Non Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 00 point</li> </ul>	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2023) et éventuellement de l'année en cours.	[25]	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pour les anciens cabinets/firmes</b> <b>Expériences générales : trois (03) marchés à raison de 25/3 points</b> par marché relatif à une mission de mise en conformité des systèmes d'information (PSSI).</li> <li><b>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</b> Disposer d'un personnel d'encadrement composé d'au moins un consultant senior expert en audit et sécurité des systèmes d'informations <b>(25 points)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins un niveau BAC+5 en sécurité informatique ou équivalent, spécialiste des systèmes d'informations <b>(03 points)</b> ;</li> <li>- Avoir au moins dix (10) ans d'expériences avérées en gestion des projets de gouvernance et de management de la sécurité des systèmes d'information d'envergure nationale <b>(05 points)</b> ;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pour les anciens cabinets/firmes</b> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde jusqu'à la page de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li><b>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</b> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (copie légalisée de l'attestation de travail précisant le domaine des prestations) ; copie du diplôme ; copie d'une pièce d'identité valide ; copie légalisée de l'attestation de bonne fin</li> </ul>

**BON A LANCER**

<sup>1</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>2</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins dix (10) ans d'expériences dans les domaines de mise en place et gestion de matériels, réseaux et sécurité informatiques et ayant déjà occupé des postes tels qu'Administrateur systèmes et réseaux (<b>05 points</b>) ;</li> <li>- Avoir au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution de mission relatives à la rédaction de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) en son nom au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) ainsi que l'année en cours (<b>09 points</b>) ;</li> <li>- Avoir une certification en gestion de projets PMP ou PRINCE2 (<b>1 point</b>) ;</li> <li>- Avoir une certification en management de la sécurité telle que ISO27001, CISA, CISM ou CISSP (<b>1 point</b>) ;</li> <li>- Avoir la certification CCNP Sécurité (<b>1 point</b>) .</li> </ul>	d'exécution précisant le domaine des prestations ; copie des certifications.
[50]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></li> </ul> <p><b>Expériences spécifiques : 25 points</b> par marché relatif à une mission de mise en conformité des systèmes d'informations à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) pour le compte du gouvernement, d'organismes internationaux ou de grandes entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></li> </ul> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement composé d'au moins un consultant senior expert en audit et sécurité des systèmes d'informations (<b>50 points</b>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins un niveau BAC+5 en sécurité informatique</li> </ul>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde jusqu'à la page de signature des contrats correspondants (copies simples)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes</i></li> </ul> <p><b>3. Nombre d'expériences</b> spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2023) et éventuellement de l'année en cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></li> </ul> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel</p>



	<p>ou équivalent, spécialiste des systèmes d'informations (06 points) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins dix (10) ans d'expériences avérées en gestion des projets de gouvernance et de management de la sécurité des systèmes d'information d'envergure nationale (10 points) ;</li> <li>- Avoir au moins dix (10) ans d'expériences dans les domaines de mise en place et gestion de matériels, réseaux et sécurité informatiques et ayant déjà occupé des postes tels qu'Administrateur systèmes et réseaux (10 points) ;</li> <li>- Avoir au moins deux (02) attestations de bonne fin d'exécution de mission relatives à la rédaction de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) en son nom au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) ainsi que l'année en cours (18 points) ;</li> <li>- Avoir une certification en gestion de projets PMP ou PRINCE2 (2 points) ;</li> <li>- Avoir une certification en management de la sécurité telle que ISO27001, CISA, CISSP ou CISSP (2 points) ;</li> <li>- Avoir la certification CCNP Sécurité (2 points).</li> </ul>	d'encadrement (copie légalisée de l'attestation de travail précisant le domaine des prestations) ; copie du diplôme ; copie d'une pièce d'identité valide ; copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution précisant le domaine des prestations ; copie des certifications.
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme [05]	<p>- Note de présentation du Cabinet /firme : <b>2,5 points</b> ;</p> <p>- Organigramme de Cabinet /firme : <b>2,5 points</b>.</p>	Note de présentation du Cabinet /firme et organigramme de la structure
5. Liste du personnel [10]	Les qualifications minimales suivantes sont requises pour le	Liste du personnel et copie simple



professionnel à affecter à la mission	<p>personnel clé du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></li> </ul> <p><b>1<sup>er</sup> consultant junior</b>, spécialistes en réseaux et système d'information (5 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins un BAC+3 en réseaux et système d'information (1 point) ;</li> <li>- Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles dans le déploiement des interconnexions réseaux (2 points) ;</li> <li>- Disposer d'au moins une certification CCNP routage et communication (1 point) ;</li> <li>- Disposer d'une certification CCNA Security (1 point).</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> consultant junior</b>, spécialistes en réseaux et système d'information (5 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins un BAC+3 en réseaux et système d'information (1 point) ;</li> <li>- Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles dans le déploiement des interconnexions réseaux (2 points) ;</li> <li>- Disposer d'au moins une certification CCNP routage et communication (1 point) ;</li> <li>- Disposer d'une certification CCNA Security (1 point).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissantes et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></li> </ul> <p><b>1<sup>er</sup> consultant junior</b>, spécialistes en réseaux et système</p>	des diplômes.
---------------------------------------	---	---------------



d'information ( <b>5 points</b> ) :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins un BAC+3 en réseaux et système d'information (<b>1 point</b>) ;</li> <li>- Avoir au moins sept (07) ans d'expériences professionnelles dans le déploiement des interconnexions réseaux (<b>3 points</b>) ;</li> <li>- Disposer d'au moins une certification CCNP routage et communication (<b>0,5 point</b>) ;</li> <li>- Disposer d'une certification CCNA Security (<b>0,5 point</b>) .</li> </ul>		
<b>2ème consultant junior, spécialistes en réseaux et système d'information (<b>5 points</b>) :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins un BAC+3 en réseaux et système d'information (<b>1 point</b>) ;</li> <li>- Avoir au moins sept (07) ans d'expériences professionnelles dans le déploiement des interconnexions réseaux (<b>3 points</b>) ;</li> <li>- Disposer d'au moins une certification CCNP routage et communication (<b>0,5 point</b>) ;</li> <li>- Disposer d'une certification CCNA Security (<b>0,5 point</b>)</li> </ul>		
TOTAL	[100]	

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à **cinq (05)** et supérieur à **huit (08)**.

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à compter du ~~29/04/2024~~ à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la PRMP sis au Ministère de la Santé (**bâtiment à côté du magasin central 6<sup>ème</sup> porte**) Quartier Donatin Akpakpa Cotonou République du Bénin **Téléphone (229) 21 33 12 78 ou (229) 21 33 09 69 de 8 heures 00 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales GMT +1)**, email : [bhodonou@gouv.bj](mailto:bhodonou@gouv.bj).
12. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.
13. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP sis au Ministère de la Santé (**bâtiment à côté du magasin central 6<sup>ème</sup> porte**) Quartier Donatin Akpakpa Cotonou République du Bénin au plus tard le ~~12/02/2024~~ à 10 heures 00 minute (heure locale GMT + 1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la PRMP sis au Ministère de la Santé (**bâtiment à côté du magasin central 6<sup>ème</sup> porte**) Quartier Donatin Akpakpa Cotonou République du Bénin.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables de la publication et/ou notification de la décision d'attribution du marché ou dans les dix (10) jours ouvrables précédant la date prévue pour le dépôt de la candidature ou de la soumission. Il a pour



effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de décision rendue par l'autorité contractante ou l'autorité hiérarchique dans les trois (03) jours ouvrables de sa saisine, le requérant peut également saisir l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours déposé à l'Autorité de régulation des marchés publics doit être adressée à l'autorité contractante à titre d'ampliation.

Cotonou, le 26/07/2014



**BON A LANCER**